



## Assemblée Elective Association

-----  
Par Nini2024

Bonjour,

Une Assemblée Élective est prévue car l'année 2024 marque un changement d'Olympiade de notre association, et comme le prévoient nos statuts, l'ensemble du comité est démissionnaire et doit être renouvelé.

Aujourd'hui il y a 15 postes et 12 candidatures, j'aimerais savoir si une élection doit quand même avoir lieu ou si toutes les personnes candidates sont élues automatiquement. Rien n'est mentionné dans les statuts sur ce point là.

Merci pour vos réponses et conseils

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Si vos statuts prévoient une élection, il faut faire une élection. Cela sera sans doute symbolique, mais il peut arriver un cas théorique où un candidat ne recevra aucune voix et ne sera pas élu. Vos statuts peuvent aussi prévoir un minimum de voix pour être élu, et dans ce cas il pourrait aussi y avoir des candidats non élus.

Il n'est pas possible de désigner votre comité autrement que de la manière prévue par les statuts.